

14ème législature

Question N° : 37403	De Mme Barbara Pompili (Écologiste - Somme)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Familles, enfance et droits des femmes
Rubrique > famille	Tête d'analyse > généralités	Analyse > paternité. revalorisation.
Question publiée au JO le : 17/09/2013 Date de changement d'attribution : 04/03/2016 Question retirée le : 15/03/2016 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Barbara Pompili interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la mise en place de programmes relatifs à la valorisation de la paternité. Dans son rapport d'octobre 2012 intitulé "Désunion et paternité", le Centre d'analyse stratégique a notamment proposé de favoriser la paternité active, en incluant mieux les pères dans les dispositifs d'accueil de la petite enfance, de soutien à la parentalité et de protection de l'enfance. Force est de constater qu'il n'existe aucun programme relatif à la valorisation de la paternité dans notre pays. En 2012, le département "Enfance Parentalité" de la Caisse nationale d'allocations familiales ne proposait aucun programme lié à la paternité. Localement, les mêmes faiblesses peuvent être constatées dans les réseaux d'accompagnement des parents. En conséquence, elle lui demande de préciser ses intentions quant aux mesures pouvant être mises en place pour valoriser la paternité.